L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI 11 DECEMBRE 1879

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques steamers de cette ligne [illegible] pour le continent [illegible] électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, [illegible] comme suit:

LABRADOR, Sanglier, mercredi, 10 décembre.

AMERIQUE, B. Jouclo, mercredi, 24 décembre.

FRANCE, Trudelle, mercredi, 7 janvier.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)......$100

Cabines à l'arrière du salon des premières......$ 80

Deuxième cabine (vin compris)......$ 65

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Entrepont, $26, avec [illegible] compris vin, literie et ustensiles.

Passage d'entrepont avec [illegible] rieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $32 en or pour le voyage simple de la Nouvelle-Orléans à Paris.

L. GRAND, Agent, Gallier Court, lettre H, Nouvelle-Orléans.

4 mai—

Lloyd de l'Allemagne du Nord

STEAMERS ENTRE [illegible]

LA NOUVELLE-ORLEANS VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers de LIGNE DU LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD [illegible] service régulier comme suit:

De Brême. De la Nlle-Orléans

Hannover...19 nov. [illegible] 21 déc.

Ces steamers font escale, en voyage de retour, au Havre et à la Havane, et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambre...$150 | Entrepont...$50.

De la Nouvelle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:

Chambre ..$150 | Entrepont...$40.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambre....$35 | Entrepont...$15.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

N. B. Notre agent pour le Texas, M. Peter H. Eckhard, à Galveston, est autorisé à délivrer des passages d'entrepont, aux conditions suivantes:

De Brême à Galveston..............$43 50

Do à Indianola..............45 50

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départs annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nouvelle-Orléans.

Pour [illegible] de détails, s'adresser à

Ed. F. STOCKMEYER & CO., Agents, No. 42 de la rue de l'Union.

12 sin—

HONDURAS.

Le rapide steamer en fer de première classe

E. B. WARD, JR.

Capitaine S. PIXXATI.

Pour Belize, Honduras, touchant à Amor, Puerto Cortez, Truxillo, Ruatan et Utilla, partira positivement pour les ports ci-dessus le DIMANCHE [illegible] décembre à 8 h. P. M. du Picayune Tier, vis-à-vis le marché à la viande.

Pour fret et passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser à

S. OTERI & BRO.

23 et 25 rue Front et 24 et 26 rue Fulton, entre les rues Gravier et Poydras.

N. B.—Le WARD fera son service en [illegible] avec la ligne régulière de [illegible] même ligne. 2 mars—79—1an

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

[C]ETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
LOUISIANA.

Le steamer

HUDSON,

Capt. H. R. Freeman,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Mercredi 10 Déc. à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 1/2 pour cent.

Passage—Cabine..............$40

Entrepont..............20

[C]ette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

4 mai—1an. Rue Carondelet No 41.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:

NEW ORLEANS, KNICKERBOCKER,
HUDSON, LOUISIANA,

Steamship

HUDSON,

H. R. Freeman, commandant,

Wednesday, Déc. 10 at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 1/2 per cent.

Cabin Passage.............. $40

Steerage 20

Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills of Lading given for the same.

For freight or passage apply to

ALFRED MOULTON.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DES— FACTORS & TRADERS,

37 -- RUE CARONDELET -- 37

CAPITAL PAYÉ -- $1,000,000.

ED. A. PALFREY, Président.

JOHN CHAFFE, Vice-Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

[illegible] des polices couvrant les risques du feu [illegible] et de mer aux taux les plus bas.

—ADMINISTRATEURS—

[illegible] Noble,	E. F. Kohleman,
[illegible] Chaffe,	Wm. C. Black,
[illegible] Milliken,	Chas. Chaffe,
[illegible] Warren,	L. C. Jurey,
[illegible] Friedlander,	Wm. Hartwell,
[illegible] Yates,	C. J. Leeds,
[illegible] Walmsley,	A. T. Janin,
[illegible] May,	Jos. Bowling,
[illegible] Lyon,	A. H. Hickham,
[illegible] H. Boyd,	Henry Abraham,
[illegible] McElroy,	Louis Bush,
[illegible] J. Behan,	A. Brittin,
G. W. Sentell.	

3sept—3m

VAPEURS.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Bayou Sara, [illegible] et tous les débarcadères intermédiaires. [illegible]

NATCHEZ.

[illegible] Capitaine, [illegible] Commis.

[illegible] à Vicksburg à la ligne [illegible] Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne [illegible] Memphis, Cairo et St-Louis. [illegible] se réserve le droit de passer [illegible] débarcadères qu'il jugera convenable. [illegible] s'adresser à bord ou à [illegible] 58 rue Magazine.

BATON-ROUGE.

PAQUEBOT [illegible] régulier de [illegible] quittera tous les LUNDIS [illegible] du soir et tous les VENDREDIS [illegible] heures du matin

Pour Baton-Rouge, Plaquemine, Bayou Goula, Donaldsonville, et tous les débarcadères de la côte. Le nouveau steamer à passagers

ST. JOHN.

J. P. McKELROY, Capitaine.

Partira comme ci-dessus, redescendant la côte tous les DIMANCHES et MERCREDIS.

Pour le fret ou passage s'adresser à bord ou à [illegible], 32 rue Bienville.

6 nov—3m

Paquebot de la Côte jusqu'à Thibodeaux. [illegible]

HENRY TETE,

JOS. F. AUCOIN, Capitaine, M. R. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 10 heures du matin, JEUDIS et SAMEDIS à midi.

[illegible]

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à [illegible] 166 rue Decatur, [illegible]

[illegible] juillet—1 an

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche, [illegible]

[illegible] et du Bayou Lafourche. [illegible]

[illegible]

Capitaine MAX BLANCHARD, JOHN WEBB et C. J. BLANCHARD, Commis.

Partira tous les LUNDIS, à 5 heures de l'après-midi et les JEUDIS et SAMEDIS, à 11 heures du matin.

Partira comme ci-dessus, revenant tous les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant la journée. [illegible]

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à V. H. BERNARD, rue St-Louis 9, S. HENO, Conti 20.

4déc—

PAQUEBOT INDEPENDANT.

Pour la paroisse de Bonnet-Carré.

Le Paquebot FAIR PLAY, Capitaine F. J. PAPINEAU, Frank. [illegible], Commis.

Partira tous les jours à dix heures du matin, excepté le samedi, à 5 heures, pour la paroisse de Bonnet-Carré, et tous les débarcadères intermédiaires.

Pour le fret ou le passage s'adresser à bord au pied de la rue Bienville ou à

W. J. COMEAUX, 20 rue Conti.

3déc—

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER.

17......RUE BARONNE......17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

G. PITARD & BRO.,

IMPORTATEURS et MARCHANDS —DE— Quincaillerie, Grilles, Peintures, Huiles, Vernis, Chaux, Ciment, Plâtre, Crins, Vitres, Papier de Tenture, etc.

207 RUE DU CANAL.

Entre les rues Rampart et Basin.

12oct—

ANT. CARRIERE, E. L. CARRIERE, O. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No 3½ RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS [illegible]

Toutes sortes de Produits de l'Ouest Aux magasins bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

6 juil 79—1 an

FRITZ JAHNCKE,

208 et 210 ...BELORD ... 208 et 210

Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de

SCHILLINGER PATENT PAVEMENT,

Marchand de pierres allemandes, de Carbonnes, North River Flagstone et de ciment de Portland.

Les ordres laissés à la Boîte 142 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.

mai—1 an

Brasseries.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS.

Entre Conti et St-Louis.

4 fév—1an—D.M.J.

Pellican Steam Brewery,

EUGÈNE ERATH,

389....RUE VILLERE....389

Entre Esplanade et Chemin du Bayou.

1janv—1anDMarV

PAPIER PEINT.

Décorations d'ameublement.

P. BOSSONNEY,

98 & 100 RUE DE CHARTRES

Ancienne maison H. MASSET.

ANNONCE qu'il a reçu un grand assortiment de Papiers peints et Décors en tous genres, et qu'il a réduit les prix à défier toute concurrence. Il se charge spécialement de remettre à neuf et dans le meilleur style les ameublements de chambre, meubles de salon, sommiers élastiques, matelas, enfin tout ce qui concerne le confort et l'élégance d'une maison. 21 sept—3m

CHEMINS DE FER.

Grande Route de Jackson. Chicago, St-Louis & New-Orléans R. R.

LA ROUTE LA PLUS RAPIDE POUR L'OUEST.

A partir du 22 sept. 1879, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et arriveront comme suit:

DEPART.	ARRIVEE.
Express No 1 5.15 P.M.	Express No 2—7.40 A.M.
Mixed No 3—7 A.M.	Mixed No 4—7.30 P.M.

Nos 1 et 2 partent tous les jours; Nos 3 et 4 tous les jours excepté le dimanche.

Le train d'excursion le SAMEDI pour Osyka City part à 3:30 P. M.

NEW PALACE SLEEPING CARS PULLMAN TO JACKSON.

LOUISVILLE, CINCINNATI, COLUMBUS, ST. LOUIS, CHICAGO, [illegible] St-Louis [illegible] vestibule, à Milan, ce qui permet aux passagers de [illegible] train. UN CHANGEMENT SEULEMENT JUSQU'A NEW-YORK et les VILLES de l'EST.

Wagons munis de fauteuils inclinés, pour dormir et se reposer, allant tous les jours jusqu'à Vicksburg, sans changement.

Billets en vente, places retenues et renseignements fournis au No. 22 rue du Camp, Coin Common.

A. D. SHELDON, Agent de Tickets.

J. CHANDLER, Agent Gén. pour les Passagers.

Great Jackson Route.

Chicago, St-Louis & New-Orleans R. R.

THE QUICKEST ROUTE WEST.

Trains will leave and arrive at the [illegible] Depot, on and after Sept. 22nd 1879, as follows:

LEAVE.	ARRIVE.
Express No 1 5.15 p. m.	Express No 2 7.40 a. m.
Mixed No 3...7.00a. m.	Mixed No 4...7.30p. m.

Nos 1 and 2 run daily, 3 and 4 daily except Sunday.

SATURDAY accommodation for McComb City leaves at 3:30 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO— LOUISVILLE, CINCINNATI, COLUMBUS, O. AND CHICAGO WITHOUT CHANGE AND FOR ST-LOUIS A SLEEPER IS ATTACHED AT MILAN, enabling passengers to go through without leaving the train. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Improved Sleeping and Reclining Chair Cars to Vicksburg daily, without change.

Tickets for sale, berths secured and information given at No 22 Camp street, corner of Common.

A. D. SHELDON, Ticket Agent.

J. CHANDLER, General Passenger Agent.

New-Orleans and Mobile Rail Road

LIGNE RAPIDE DE MOBILE. La route la plus courte pour toutes les villes de l'Est. Transporte la malle et l'Express du Sud.

SEULE LIGNE AVEC DOUBLES TRAINS QUOTIDIENS.

A partir du DIMANCHE 9 NOVEMBRE 1879 les trains arriveront à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partiront comme suit:

Départ	Arrivée.
No 1, Express, tous les jours 7:30 a.m.	No 2, Express, tous les jours 7:40 a.m.
No 3, Express, tous les jours 5:00 p.m.	No 4, Express, tous les jours 9:30 p.m.

Seule ligne qui ait des wagons-dortoirs de Pullman sur toute la route, sans changement, jusqu'à Washington, Lynchburg, Atlanta, Montgomery et St-Louis. Un changement seulement jusqu'à New-York et jusqu'aux autres villes de l'Est.

On peut se procurer des billets et retenir d'avance des places dans les SLEEPING CARS en s'adressant au bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

J. W. COLEMAN, Agent de Ticket.

25nov—

NEW ORLEANS AND MOBILE RAIL ROAD (MOBILE FAST LINE.) THE SHORTEST ROUTE TO ALL EASTERN CITIES.

CARRIES THE GREAT THROUGH MAIL AND SOUTHERN EXPRESS.

ONLY LINE WITH DOUBLE DAILY TRAINS.

On and after SUNDAY, NOV. 9th, 1879, trains will arrive and leave depot, foot of Canal Street, as follows:

LEAVE.	ARRIVE.
No. 1 Express, daily......7:30 a. m.	No. 2 Express, daily......7:40 a. m.
No. 3 Express, daily......5:00 p. m.	No. 4 Express, daily......9:30 p. m.

Only line running Pullman Palace Sleeping Coaches through without change to Washington, Lynchburg, Atlanta, Montgomery and St. Louis. Only one change to New York and other Eastern cities.

Tickets may be obtained and Sleeping Car Berths secured in advance on application at the office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Superintendent.

29nov J. W. COLEMAN, Ticket Agent.

GRAND CHEMIN DE FER

Portant la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 h. 25 A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des connaissements pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. [illegible] moitié du transport [illegible] clients réguliers, des taux spéciaux [illegible] de billets dits "commutation" seront [illegible] ceux qui [illegible] Afin que le fret soit [illegible] doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants. Billets "commutation"—500 milles pour $15.— Ces billets ne sont émis qu'en faveur des personnes à qui la compagnie juge convenable de donner

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt et passage s'adresser au coin des rues Royale et Magazine.

Il ne sera reçu aucun fret après 5 heures.

CHAS. A. WHITNEY & CO. Agents.

A la station Terrebonne le chemin se relie au chemin d'embranchement de Thibodaux, allant à Thibodaux et Houma.

S.N. PIKE'S *Magnolia* WHISKEY Cincinnati OHIO.

LE CLICHE CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VERITABLE ET CELEBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIERES MAISONS de groceries et liqueurs se vendent à la Nlle-Orléans.

NOUVELLES INVENTTION

Moulin rotatoire à farine perfectionné de Hunter. Onze combinaisons dans une. Plus de 250 000 maintenant en usage. Chaque famille devrait en avoir un. On demande des agents pour la Louisiane et la Géorgie.

Envoyez $1 pour échantillons et poste.

Conditions spéciales pour les agents.

JAMES H. REYNOLDS, Rue Baronne 90.

FOURS.

Les fours de cuisine de Robert E. Lee, fabriqués avec le meilleur fer; brûlant peu de combustible et excellents pour cuire le pain d'une manière égale. Garantis pour donner satisfaction complète ou l'argent est remboursé.

A chaque acheteur un tamis rotatoire sera donné.

FLAMBEAU.—Aucun danger des étincelles; le vent ou la pluie ne peut l'éteindre; il ne peut faire explosion. Tous les bateaux à vapeur devraient en avoir un.

CLOCHES ELECTRIQUES.—Point de fils cachés ou de crans et sujets à se déranger. Toujours bonnes. Elles peuvent se placer partout. D'une valeur spéciale pour les familles et les bateaux à vapeur. Garanties pour un an. Venez les examiner.

JAMES H. REYNOLDS,

90............Rue Baronne............90

Entre les rues Union et Perdido.

1ermai—79—1 an NLLE-ORLEANS, LNE

A. DELPIT,

Manufacture de Tabac à la Vapeur,

FRANKLIN EN 1808.

Cigares TABACS à priser, [illegible] VIRGINIE, NACHITOCHES, ETC. [illegible] CUT supérieur, à fumer et à chiquer. CIGARES Havane et du pays. Grand assortiment de PIPES-ECUMES DE MER, FRANÇAISES [illegible] et de PIPES [illegible]

Un beau choix de TABATIERES de Métal, Ecaille [illegible], Papier-Mâché et autres.

ARTICLES POUR FUMEURS, ETC., ETC., ETC.

AUX PRIX LES PLUS MODERES.

En gros et en détail.

coin des rues [illegible] St-Louis.

Importation de Cigares de la Havane de la Nouvelle Récolte.

Venant d'être reçu, nous [illegible]

CIGARES DE LA HAVANE

Des plus célèbres marques, savoir:

PABLO Y VENCEDOR, toutes grandeurs, | CABAL Y CARAL, Conchas,
LA VILLACOSTA, toutes grandeurs, | LA CORONA, toutes grandeurs,
LA SENSITIVA, toutes grandeurs, | LA LEGALIDAD, Operas et Conchas,
LA OPORTUNA, Conchas, LA FLOR DE VELASQUEZ, toutes grandeurs,

[illegible], envoi de cigares de la nouvelle et incomparable marque DON QUIXOTE DE LA MANCHA, toutes grandeurs.

Il a été fait dernièrement une importation des cigares de cette dernière marque, que du tabac le plus fin de la Vuelta Abajo. Ils n'ont pas de pareils pour l'élégance de la forme ainsi que la saveur. La boîte a été désignée spécialement comme le fournisseur de la famille royale [illegible] une ordonnance de Sa Majesté Alphonse XII qui l'autorise à faire imprimer les armes royales sur ses étiquettes, ce qui est une preuve incontestable de la supériorité des cigares de la marque indiquée plus haut. Nous avons été nommés SEULS AGENTS pour la vente des cigares "DON QUIXOTE" aux Etats-Unis.

L'attention du commerce est appelée sur notre magnifique stock.

S. HERNSHEIM & BRO.,

Nos 28 à 30 rue Magazine, et 85 à 87 rue Gravier, Nouvelle-Orléans, Lne.

29 nov—1m

GALERIE D'ART CELEBRE DE

WASHBURN

TRIOMPHE DE LA PHOTOGRAPHIE!

PORTRAITS

Fixés d'une manière permanente au moyen du

PROCEDE BREVETE DE LAMBERT,

Tous les nouveaux genres de photographie exécutés avec les dernières découvertes et les perfectionnements les plus récents.

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

No 100 RUE DU CANAL.

7 nov—

J. B. JUNQUA,

Nos 27, 29 et 31 RUE BIENVILLE, Nouvelle-Orléans.

MARCHAND - COMMISSIONNAIRE —IMPORTATEUR DE—

Cognacs, Vins, Liqueurs et Whiskies Fins

FABRICANT DE SIROPS DE PREMIER CHOIX, ET D'eau de Seltz et d'eaux Minérales,

Avec le dernier appareil Hermann-Lachapelle de Paris, qui a obtenu la Médaille d'Or à l'Exposition Universelle de 1878. Nov—6m

PHARMACIE DUCONGE,

20..........RUE DE CHARTRES..........20 NOUVELLE-ORLEANS.

A. CARROUCHE,

SUCCESSEUR.

LES personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie constamment un assortiment complet de: MEDICAMENTS PATENTES, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PARFUMERIE, en un mot, généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouche reçoit directement de Paris les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.

Agence pour la vente du [illegible]

1 sept 79 - 1 an

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." [illegible] 56 rue de Chartres et 33 rue Bienville, Nlle-Orléans.

17 mai 79.—1 an.

URSIN DELLANDE,

FABRIQUE DE CIGARES,

434....RUE ST-CLAUDE....434

Entre St-Antoine et Bagatelle.

Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock: environ 200,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de choix à $15 le millier et au-dessus.

28 janv—1 an—D.M.J.

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 2 et 4 mulets, charrettes à bagages, etc., pour levée, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à bras, [illegible] de toutes dimensions, chars à bancs de famille à 4 et 6 sièges, wagons à ressorts pour distribution de marchandises, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, [illegible] et moyeux. Nous appelons l'attention sur nos [illegible] durable, nos moyeux forgés à froid et tous les ferments [illegible] à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va. avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ce qui ne craint aucune concurrence et recommandons nos prix. Dépôt 16 et 20 rue Union.

3 mai—1 an

B. POMES,

Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.

Encoigne, Dumaine et Chartres.

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire monter une nouvelle machine à vapeur pour scier et fendre le bois de chauffage, pendant le 3 décembre 1878. Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux groceries le bois de première qualité tout scié et fendu par corde. [illegible]

Bois de pin, cyprès, chêne, frêne, etc., à des prix les plus réduits du marché. Si l'acheteur n'est pas satisfait de la mesure, l'argent lui sera remboursé et le bois sera repris. Bois et charbon délivrés dans toutes les parties de la ville sans aucun frais. Samedi—ou 6 février

Avis aux Contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il réglera également toutes les licences d'Etat à un escompte libéral. Il se chargera de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres sont sujettes aux réclamations de madame Gaines.

JOHN T. DUFOUR, Passage de la Bourse.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE de la Nlle-Orléans.

Prix de l'abonnement, port compris (excepté pour l'étranger)

1 an...........	$3 00
6 mois...........	1 50
4 mois...........	1 00
3 mois...........	75

Ayer's *Hair Vigor,*

POUR RENDRE AUX CHEVEUX GRIS LEUR VITALITE ET LEUR COULEUR NATURELLE.

C'est une préparation des plus agréables qui est tout à la fois inoffensive et effective pour la conservation des cheveux. Elle leur rend, avec l'éclat et la fraîcheur de la jeunesse, aux cheveux rouges, gris, d'une teinte légère ou passée, une riche couleur brune ou très noire, comme on peut le désirer. Par ce moyen les cheveux clairs s'épaississent et il est remédié souvent, non toujours cependant, à la calvitie. Le Hair Vigor arrête immédiatement la chute des cheveux et donne lieu à une nouvelle croissance dans tous les cas où les glandes ne sont pas détériorées; tout en donnant aux cheveux malades, faibles et cassants, une vitalité, une force et une souplesse extraordinaires.

Le Vigor nettoye le cuir chevelu, guérit et empêche la formation de la crasse et de la teigne; et par ses vertus rafraîchissantes, stimulantes et adoucissantes, il fait passer la plupart des humeurs et des maladies particulières à la peau du crâne, la tenant fraîche, propre et douce, conditions avec lesquelles les maladies du cuir chevelu et des cheveux sont incurables.

COMME PREPARATION POUR LES CHEVELURES DES DAMES

Le Vigor est incomparable. Il est sans couleur; ne contient ni huile ni teinture, et ne salit pas la batiste la plus fine et la plus blanche. Il répand un parfum agréable et durable, et comme article de toilette il est économique et sans pareil dans son excellence.

PRÉPARÉ PAR LE

Dr J. C. AYER & CO.,

LOWELL, MASS.

Chimistes pratiques et analytiques.

Vendu par tous les droguistes en tous lieux.

20mars—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No. 104 RUE DU CANAL.

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant: Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente:

Risques de feu...........	$315,774 30	
Risques maritimes...........	18,955 32	
Risques de rivières...........	19,701 75	
Total des primes...........		$354,431 37
Moins primes non acquises...........		111,253 00
Primes nettes 31 mai 1879...........		$243,178 37
PERTES PAYÉES—		
Sur risques de feu...$61,066 06		
Sur risques maritimes [illegible] 10,384 09		
Sur risques de rivières...........	5,332 30	
Taxes et dépenses, moins intérêt...........	11,625 11	
Réassurances et primes remboursées...........	17,830 21—	106,238 69
		$136,939 48
Réserves pour pertes non-payées...		22,000 00
Profits...........		$114,969 48

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Propriétés foncières...........	$206,176 85
Bons de Ville et billets hypothécaires.	13,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions...........	133,561 68
Billets garantis par hypothèque ou nantissement...........	192,802 23
Billets à recevoir...........	62,563 42
Primes en voie de collection...........	35,630 81
Scrip de ville...........	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires.	3,000 00
Argent en caisse...........	61,392 41
	$712,327 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

[illegible] Etat de la Louisiane, [illegible] Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
	B. W. TAYLOR.

10 juin—

OFFICE OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May 17, 1879.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

The trustees, in conformity to the requirements of the charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th of April, 1879:

Fire premiums...........	$185,168 05	
Marine premiums...........	24,051 22	
River premiums...........	69,324 25	
		$258,543 52
Net earned premiums...........		$234,143 52
Less reinsurance...$12,716 40		
Less return premiums...........	5,626 57	
		18,342 97
		$214,800 55
LOSSES.		
Fire losses...........	$36,028 94	
Marine losses...........	9,337 36	
River losses...........	28,376 06	
	$73,653 36	
Taxes, expenses, discounts, profits and loss, interest, rent, salaries, stamps, etc...........	36,443 66	
		110,096 01
Net profits...........		$94,405 54
The company have the following assets:		
Bills receivable...........	$31,461 83	
Loans and bonds on mortgage...........	30,175 00	
Loans on call...........	52,352 64	
Cash on hand...........	45,521 02	
Real estate...........		101,873 66
City bonds, bank and other stock...		109,008 09
Premiums in course of collection.....		25,697 83
Suspense account and stock [illegible]		14,158 62
		$406,907 39

The foregoing statement is a true and correct transcript from the books of the company.

THOS. A. ADAMS, President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of May, A. D. 1879.

ALFRED INGRAHAM, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, after paying ten per cent in cash to the stockholders, and carrying to profit and loss $15,740 on account of the Mechanics' and Traders' Bank stock held by this company, and also a further sum for shrinkage in values, to declare a dividend of twenty per cent. in cash on the net participating premiums, payable on Monday, 16th June next.

TRUSTEES.

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	John Phelps,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jos. B. Wolf,
B. R. Post,	Edw'd Pilsbury,
Jno. K. King,	Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone,	George Martin,
Alfred Moulton,	L. C. Jurey,
Edward Nalle,	Geo. W. Sentell,
Paul E. Mortimer,	Jno. V. Moore,
W. B. Conger,	Henry M. Preston,
Isidore G. Bush,	John M. Parker.

May 21—

ASSURANCES

Etat annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Jusqu'au 31 décembre 1878.

1805.........ETABLIE EN.........1805

Primes de feu...........	$253,437 20	
Primes maritimes...........	65,697 74	
Primes de rivières...........	36,923 68	
Total des primes...........		$356,058 76
Moins		
Primes sur risques non expirées...........	$92,675 42	
Primes remboursées.	10,416 18	
Réassurances...........	20,506 96—	123,598 56
Primes nettes...........		$232,460 20
Intérêt sur placements...........		26,242 06
		$258,702 26
A déduire:		
Pertes par le feu...........	$20,546 19	
Pertes maritimes...........	36,924 70	
Pertes de rivières...........	6,700 88	
	$64,171 77	
Réduction (rebate) au lieu de participation...........	41,464 78	
Dépenses générales, taxes, bureau des [illegible], offrandes de charité et annulations...........		
	56,806 31—	162,442 86
Profit net...........		$106,259 42
A déduire:		
Dividende de juin 1878...........	$25,000 00	
Dividende de décembre 1878...........	25,000 00	
Surplus, fonds de réserve...........	56,259 42	
		106,259 42

ACTIF DE LA COMPAGNIE

Argent en banque...........	$53,682 42
Primes en voie de collection...........	64,092 20
Premium notes...........	19,462 45
Dû par des agents...........	1,643 23
Propriétés foncières...........	143,236 42
Billets de 1re hypothèque et billets garantis par nantissement...........	170,877 06
Bons des Etats-Unis, chemins de fer urbains de la Nlle-Orléans, bons de première hypothèque du Jackson and Great Northern railroad, bons consolidés de l'Etat de la Louisiane, actions de banques, de compagnies d'assurances et des water works...........	227,272 07
Total de l'actif...........	$685,455 84

PASSIF.

Capital en actions...........	$500,000 00
Réserve pour ré-assurances...........	92,675 43
Dividendes non réclamés...........	9,520 99
Pertes ajustées non réclamées...........	2,000 00
Dividende semi-annuel, décembre 1878...........	25,000 00
Surplus, fonds de réserve...........	56,259 42
Total du passif...........	$685,455 84

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 15 janvier 1879.

TH. BUISSON, Troisième Justice de Paix.

Bureau du New Orleans Insurance Co., Coin Camp et Canal. Nlle-Orléans, 13 janvier 1879.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1879, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

DIRECTEURS.

C. T. DUGAZON,	H. GALLY,
CHS LAFITTE,	W. A. BELL,
CHS E. SCHMIDT,	ANT. CARRIERE,
CHS J. LEEDS,	JULES ALDIGE,
D. FATJO,	PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES.

17janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé..........$500,000

VINGT-TROISIEME ETAT ANNUEL.

Bureaux No 59 rue du Camp.

Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMEMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année finissant le 31 décembre 1878:

Sur les— Risques de feu	$312,422 66	
Risques de rivière	85,273 30	
Risques maritimes	49,961 90	
		$447,657 97
Ajoutez: Risques non terminés, 1877	$104,741 00	
		$552,398 97
Moins: Risques non terminés, 1878.	94,739 00	
Primes remboursées.	19,457 30	
		114,196 30
Primes nettes...........		$338,182 56
Pertes, etc., payées pendant la même période sur		
Risques de feu	54,709 28	
Risques de rivière	37,367 96	
Risques maritimes	15,230 56	
	$107,307 77	
Pertes non ajustées et non payées	39,322 00	
		$146,629 77
[illegible]	25,046 25	
[illegible]	6,547 34	
[illegible]	2,600 00	
[illegible]	6,598 30	
[illegible]	24,452 91	
		24,600 30
[illegible] réserve		16,000 00
[illegible]	49,560 30	
[illegible]	24,284 20	
		$95,362 90
		$266,584 66
Profit net...........		$71,598 52

La compagnie possède l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Actions et Bons...........	$237,074 82
Prêts sur hypothèque...........	13,800 00
Prêts sur nantissement...........	60,665 31
Billets à recevoir...........	5,562 92
Propriétés foncières...........	27,009 00
Primes en voie de collection...........	59,951 83
Argent en caisse...........	171,424 93
Total de l'actif...........	$591,519 81

L'Etat précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.

H. CARPENTER, Secrétaire.

Signé et assermenté devant moi, ce 22e jour de janvier 1879.

A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, passées dans les profits nets de l'année, et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, résolu de payer un dividende en argent de vingt pour cent à prendre sur le montant net des primes acquises de l'année écoulée le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs.

H. S. Hart,	J. Weis,	Scott McGehee,
Henry Renshaw,	B. W. Taylor,	D. Fatjo,
E. Conery,	J. C. Morris	T. L. Airey,
A. Baldwin,	James I. Day,	R. R. Craig,
Chas. Macready,	Lionel C. Levy,	Sam'l L. Boyd,
W. E. Seymour,	Emery Clapp,	Jno. S. Graves,
Jno. G. Gaines,	D. A. Chaffraix,	J. A. Blanc,
Jacob K. Flower,	J. L. Harris.	M. Newman.

3 fév—6m 31 déc.

ASSURANCES.

Annual statement of the New Orleans Insurance Company,

UP TO DECEMBER 31st 1878.

1805 ESTABLISHED IN 1805

Fire premiums...........	$253,437 20	
Marine premiums...........	65,697 74	
River premiums...........	36,923 68	
Total premiums...........		$356,058 76
Deduct—		
Premiums on risks not terminated...........	$92,675 42	
Return premiums...........	10,416 18	
Reinsurances...........	20,506 96—	123,598 56
Net earned premiums...........		$232,460 20
Interest on investments...........		26,242 06
		$258,702 26
Deduct—		
Fire losses...........	$20,546 19	
Marine losses...........	36,924 70	
River losses...........	6,700 88	
	$64,171 77	
Rebate in lieu of participation	41,464 78	
General expenses, taxes, board of underwriters, charitable donations and cancellations	56,806 31—	162,442 86
Net profit...........		$106,259 42
Deduct—		
Dividend of June, 1878...........	$25,000 00	
Dividend of december, 1878...........	25,000 00	
Surplus, reserved fund	56,259 42	
		106,259 42

The Company has the following ASSETS:

Cash in bank...........	$53,682 42
Premiums in course of collection...........	64,092 20
Premium notes...........	19,462 45
Due by agents...........	1,643 23
Real estate...........	143,236 42
First mortgage notes and pledge notes	170,877 06
United States gold bonds, New Orleans city railroads, Jackson and Great Northern railroad first mortgage bonds, Louisiana State consols, bank, insurance and waterworks stocks...........	227,272 07
Total assets...........	$685,455 84

LIABILITIES.

Capital stock...........	$500,000 00
Reinsurance reserve...........	92,675 43
Dividends unclaimed...........	9,520 99
Loss adjusted, not claimed...........	2,000 00
Dividend, semi-annual, December 1878...........	25,000 00
Surplus, reserve fund...........	56,259 42
Total liabilities...........	$685,455 84

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 15th day of January, 1879.

TH. BUISSON, Third Justice of the Peace.

OFFICE OF THE NEW ORLEANS INSURANCE CO., Corner Camp and Canal Streets. New Orleans, January 13 1879.

At a meeting of the Board of Directors held on the eleventh day of January, 1879, it was resolved to pay, on demand, the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

DIRECTORS.

C. T. DUGAZON,	H. GALLY,
CHS LAFITTE,	W. A. BELL,
CHS E. SCHMIDT,	ANT. CARRIERE,
CHS J. LEEDS,	JULES ALDIGE,
D. FATJO,	PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES.

17 jan—

BUREAU DE LA Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.

Nouvelle-Orléans 17 mai 1879.

TRENTIÈME ETAT ANNUEL.

LES directeurs, conformément à la charte susdite, soumettent l'état suivant des affaires de la compagnie au 30 avril 1879:

Primes d'incendie...$185,168 05		
Primes maritimes...........	24,051 22	
Primes de rivières...........	69,324 25	
		$258,543 52
Primes nettes...........	$234,143 52	
Moins réassurances...$12,716 40		
Moins primes remboursées	5,626 57	
	18,342 97	
		$214,800 55
PERTES.		
Pertes d'incendie...$ 36,028 94		
Pertes maritimes...........	9,337 36	
Pertes de rivières...........	28,376 06	
	$ 73,653 36	
Taxes, dépenses, escomptes, profits et pertes, moins intérêt, loyer, salaires, timbres, etc.	36,443 66	
		110,395 01
Profits nets...........		$ 94,405 54
La compagnie possède l'actif suivant:		
Billets à recevoir...$ 31,461 83		
Prêts sur bons et hypothèques...........	30,175 00	
		$ 61,636 83
Prêts sur demande...$ 52,352 64		
Argent en caisse...........	45,521 02	
Propriétés foncières...........		101,873 66
Bons de ville, actions de banque et autres...........		109,008 09
Primes en voie de collection...........		94,632 58
Suspense account et fractions d'actions...........		25,697 83
		14,158 62
		$406,907 39

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 17e jour de mai 1879.

ALFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires et transporté au compte de profits et pertes $15,740 placés en action de la Banque Mechanics' and Traders' que possédait cette Compagnie ainsi qu'une somme additionnelle pour couvrir la perte résultant de la dépréciation des valeurs, il serait déclaré un dividende de vingt pour cent en argent sur les primes participantes nettes, payable lundi 16 juin 1879.

DIRECTEURS:

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	John Phelps,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jos. B. Wolf,
B. R. Post,	Edw'd Pilsbury,
Jno. K. King,	Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone,	George Martin,
Alfred Moulton,	L. C. Jurey,
Edward Nalle,	Geo. W. Sentell,
Paul E. Mortimer,	Jno. V. Moore,
W. B. Conger,	Henry M. Preston,
Isidore G. Bush,	John M. Parker.

21mai—

Ligne de la rue Dumaine et des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal, statue de Clay. Parcours: (cars verts) Canal jusqu'à Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à Laharpe et de là à la station d'arrivée. Les cars bleus suivent la même route; seulement, au lieu de tourner dans la rue Broad, ils suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St-Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station d'arrivée, en passant devant la porte des Fair Grounds, qui fait face à la rue Sauvage.—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St-Pierre, et principalement par la rue des Ursulines jusqu'à la rue du Canal.

Argentez vous-même

[illegible] BLEU D'ARGENT PUR [illegible] 5 bis, rue Auber, Paris. [illegible]

THE NEW ORLEANS BEE.

DUFOUR & LOMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73 CHARTRES.

TERMS:

[illegible] of subscription—Daily, per annum, in advance, $14; half-yearly, $7; quarterly, $3 50

Price of the paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $3; half yearly, $1 50 quarterly, 75c; Single copy 10 cents.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS

No. 104 Canal Street.

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—

On Fire Risks...........	$315,774 30	
On Marine Risks...........	18,955 32	
On River Risks...........	19,701 75	
Total premiums...........		$354,431 37
Less unearned premiums...........		111,253 00
Net earned premiums 31st May 1879...........		$243,178 37
LOSSES PAID—		
On Fire Risks...........	$61,066 06	
On Marine Risks...........	10,384 09	
On River Risks...........	5,332 30	
Taxes and expenses, less interest...........	11,625 11	
Re-insurance and return premiums...........	17,830 21—	$106,238 69
		$136,939 48
Reserved for unpaid losses...........		22,000 00
Profit...........		$114,939 48

The company have the following assets, estimated at market value:

Real Estate...........	$206,176 85
City Bonds and Mortgage Bonds...........	13,000 00
Bank, Water Works and other stocks...........	133,561 68
Notes secured by mortgage or pledge	192,802 23
Bills receivable...........	62,563 42
Premiums in course of collection...........	35,630 81
City Scrip...........	2,000 00
Judgment on mortgage notes...........	3,000 00
Cash on hand...........	61,392 41
	$712,327 51

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

P. FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, the 9th day of June, 1879.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a cash dividend of twenty per cent on the net-earned participating premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next.

Also, to pay to the stockholders, on demand, interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.

Directors:

P. MASPERO,	D. FATJO,
J. J. FERNANDEZ,	EDWARD TOBY,
PAUL FOURCHY,	D. A. CHAFFRAIX,
JOHN GEDDES,	M. W. SMITH,
JNO. B. LALLANDE,	CHAS. LAFITTE,
	B. W. TAYLOR.

10 june—

GEO. P. ROWELL & CO.

Bureau d'Annonces de Journaux

Pour Dix cts.: Brochure de cent pages avec Listes de journaux à tarif d'annonces.

Pour Dix Dollars: Quatre lignes insérées pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux.

10 Spruce St., N. Y.

6m—3m

Chemin de fer de la rue du Canal, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont mus par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le lac Pontchartrain: distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et du Parc; ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue du Canal, vis-à-vis la Douane. La même voie sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve une voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ: coin lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique: il a été inauguré il y a environ 46 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite du Mississipi au lac Pontchartrain.

FEUILLETON.

Commencé le 18 nov.

GEORGETTE

—PAR— [illegible] BENTZON.

TROISIEME PARTIE.

XVII.

Aux premiers mots, du reste, et sans me permettre d'entrer dans le vif d'un sujet délicat, Mme de Villard comprit [illegible] les choses:—Enfin qu'exige-t-on de moi? dit-elle avec [illegible] que je me fasse oublier, n'est-ce pas? que je disparaisse?..... Dans un couvent, sans doute? reprit-elle après une pause qui ne fut remplie que par mon silence, dans un couvent où je ne saurais pas trouver Dieu!.... Tombeau pour tombeau, j'aime encore mieux Kerogan. Vous savez, j'ai toujours Kerogan, le peu qui reste du vieux château de ma grand'mère..... C'est là que j'ai commencé à vivre, [illegible] des terrains et de quel [illegible]..... J'irai retrouver cela..... [illegible] je pourrais m'en aller vieillir toute seule à Kerogan..... si je dois vieillir, ajouta Mme de Villard, en jetant un coup d'œil presque à la glace qui, placée en face d'elle, la reflétait en pied.— [illegible] tandis que [illegible]

—Le grand [illegible] ici-bas est [illegible] tendent nos [illegible] en sortes [illegible]

—Oui, le bonheur [illegible] mille je suis prête à tout..... j'aurai le courage qu'il faudra.....

On eût dit cependant que sa pensée, dont je m'efforçais de saisir l'ombre changeante sur son front soucieux, n'était pas en harmonie avec ses paroles: elle songeait trop encore, non pas à elle-même qui, si elle eût été seule en jeu, aurait vaillamment accepté, je le croyais du moins, les plus sombres perspectives de solitude et de renoncement, mais à *lui*, au maître souverain jusque là de ses actions. Il eût fallu se dérober à une si puissante influence au lieu de l'affronter en face, et ce courage-là, quoi qu'elle eût dit, elle ne devait jamais l'avoir. La lutte contre Thymerale l'effrayait mille fois plus que les tristes souvenirs de Kerogan ou même que ce qu'elle appelait le néant du cloître, et sa plus grande crainte était peut-être de l'emporter à la fin dans cette lutte dont pourtant l'avenir tout entier de Georgette devait être le prix.

—De grâce, qu'il ne soit plus question de moi.... parlez de ma fille, dit-elle brusquement comme si elle m'eût supplié de lui fournir des armes contre sa propre lâcheté.

Je me conformai trop bien à ses instructions: je lui dis ce qui pouvait le mieux la pénétrer de cette vérité cruelle, que les seules chances de bonheur et de considération que Georgette eût au monde étaient dans un séjour prolongé auprès de son père, dans l'alliance désirée par la famille Roncerray; je lui prouvai que sur ce point les goûts naturels, les désirs secrets, les véritables intérêts de Georgette étaient d'accord: elle m'écoutait avidement et on eût dit, chose singulière, que chacun des coups que je portais lui procurait une intime satisfaction plutôt qu'une souffrance.

L'entrée de Thymerale interrompit notre long entretien. Mme de Villard le termina ainsi:—Vous avez agi pour le mieux.... je suis contente en somme de ce que vous venez de me dire.... j'y songerai.....

—Ce qui signifiait, je suppose:—Je consulterai celui à qui j'appartiens.....

Et la physionomie de Thymerale ne promettait rien de bon, elle exprimait le soupçon, le mécontentement, je ne sais quoi de méchant et de haineux. Il semblait avoir deviné le danger comme on flaire [illegible] et être [illegible] à [illegible] tête. Le regard qu'il posa sur moi était décidément hostile: nous n'échangeâmes que des banalités, l'œil d'aigle de Thymerale me demandant compte des traces d'émotion qu'il voyait sur les traits de Mme de Villard. Je battis en retraite, certain qu'une scène décisive allait se passer entre eux. Deux mots frappèrent mon oreille à travers la porte du salon, que j'avais refermée avec lenteur:—Il intervenait déjà ce *moi* égoïste, implacable, contre lequel nous devions tous nous briser.

Ce que j'avais eu d'espérance s'évanouit. L'antagoniste qui restait là dernière moi devait se rendre à la fin maître de la situation. En effet, il m'annonça le lendemain que Mme de Villard partait, sans tarder d'un jour de plus, pour Interlaken et qu'il allait l'accompagner. Leur absence serait longue. Peut-être passeraient-ils l'hiver suivant en Italie.

Elle m'a autorisé à vous le dire, ajouta-t-il. Expliquons-nous une fois pour toutes en même temps. On a organisé contre cette malheureuse femme je ne sais quel système de torture que vous vous êtes mêlé d'aggraver avec de bonnes intentions, je n'en doute pas, mais qui doit dès aujourd'hui avoir un terme. Je suis le seul ami qui lui reste..... je la protégerai jusqu'au bout contre les persécutions du dehors et contre sa propre grandeur d'âme. Que ceux qui lui ont repris sa fille se contentent de ce succès! Quant à la rupture qui assurerait, paraît-il, le mariage de Mlle Danemasse, elle est impossible. Les liens qui nous unissent depuis tant d'années dureront autant que nous-mêmes; l'épreuve qu'ils viennent de subir les a encore resserrés. Elle ne pourrait pas plus être heureuse sans moi que je ne serais heureux sans elle.....

—On peut être heureux par un devoir accompli, dis-je en l'interrompant.

—Nous n'avons de devoirs que vis-à-vis l'un de l'autre. Nous sommes depuis longtemps et maintenant plus que jamais seuls au monde, en réalité, elle et moi.

—Vous ne l'empêcherez pas de penser à sa fille.... Elle vous haïra un jour de l'avoir forcée à oublier qu'elle est mère.

—Il y a des lois naturelles qu'on n'enfreint pas impunément, qui sont plus fortes que la volonté des hommes.

—Lieux communs que tout cela! Elle mourra si je la quitte.....

—Et elle vivra misérable, avilie à ses propres yeux si vous ne lui accordez pas la liberté de se sacrifier.

—A quoi? aux idées bourgeoises de ces inconnus?

—A la morale, à la société, à la famille, à toutes les grandes vérités qui tôt ou tard ont raison du roman.

—Bon! vous parlez comme si ce roman datait d'hier! il est consacré par le temps, par tout ce qui fait qu'une liaison finit par être comme la meilleure partie de nous-mêmes. Ces unions de choix sont les vraies. Le monde peut en médire, il ne saurait les atteindre. Mais comprenez donc que la constance de l'homme qui lui a ravi l'estime de ce monde absurde est tout l'honneur qui reste à Mme de Villard! La simple générosité me défendrait de renoncer à elle; que la fille de M. Danemasse se marie ou non, peu m'importe.... une seule personne doit m'intéresser en ceci.... je lui resterai dévoué contre tous, fût-ce malgré elle. Vous pouvez dire aux alliés, dont vous plaidez si bien la cause, qu'en s'efforçant de m'éloigner on m'attache à jamais, qu'un grand obstacle était peut-être ce qui manquait pour exalter des sentiments dont ils ne sauraient se faire une idée à la distance où les mettent leur caractère et leurs habitudes de ceux qui osent, qui bravent et qui veulent.... Quoi qu'il arrive, Mme de Villard ne pourra souffrir dans l'avenir plus qu'elle n'a souffert en ces derniers temps. Rien ne m'a échappé, comprenez donc! Nous avons si bien appris à lire jour par jour, minute par minute dans l'âme l'un de l'autre! J'ai maudit plus d'une fois les gens qui lui imposaient ce supplice et qui me le faisaient partager.....

—Vous avez maudit la fatalité des circonstances, voilà tout, cette fatalité qui est la Providence pour ceux qui croient, l'inexorable logique des choses pour ceux qui pensent seulement la peine de réfléchir. Où que vous alliez, elle punira inévitablement cet invincible vous poursuivra.

—Nous verrons, repartit Thymerale en [illegible] d'une main tremblante de colère, nous verrons si je ne réussirai pas toujours, au contraire, à lui prouver comme je l'ai fait hier, la puérilité de ses remords. Pour cela il ne s'agit que de l'emporter loin de toute autre influence que la mienne. Aussi, une fois de plus, je l'enlève..... et une fois de plus je la garderai, en dépit de sa fille, en dépit de votre prétendue fatalité, malgré vous qui l'avez si mal conseillée, malgré vous que longtemps j'avais cru mon ami.....

Sur ces derniers mots jetés avec un accent de reproche hautain, Thymerale me quitta brusquement. Jamais je n'avais mieux compris combien la voix de la raison et de la justice est faible devant la passion exaspérée. Il ne me restait plus qu'à prévenir les Roncerray que j'avais honteusement échoué dans une mission, qui nous avions perdu la partie. Je le fis avec le sentiment douloureux que je creusais un éternel abîme entre Paul et Georgette, car la rigidité toute puritaine de M. Roncerray n'était pas plus susceptible de concessions que l'égoïsme passionné de Thymerale.

Dans le premier emportement de mon indignation, j'avais résolu de laisser Mme de Villard partir avec son amant sans la revoir. Une poignante curiosité me poussa cependant à retourner chez elle; de quel front m'accueillerait-elle en détermination finale, après avoir tant répété: —Pour ma fille rien ne me coûtera!— Belles phrases que tout cela! L'heure de l'action venue, elle désertait. Je lui avais fait trop d'honneur en supposant que chez elle quelques nobles sentiments survivaient au naufrage de cette vertu qui chez la femme est prisée si haut et avec raison, puisque les autres s'écroulent inévitablement lorsqu'elle manque: n'en avais-je pas la meilleure preuve ce jour-là? [illegible]

Elle me reçut [illegible] en présence de Thymerale; pas un mot ne fut dit qui n'eût trait à son voyage et au plaisir qu'elle paraissait s'en promettre. Jamais elle n'avait été plus belle; une joie mystérieuse illuminait tous les linéaments de son visage; elle aussi, à sa manière, elle voulait, quoique vaincue, de triomphe, et constatant [illegible] qu'elle était adorée comme au premier jour. Thymerale l'avait persuadée, reconquise; en vain lui [illegible]-elle ne [illegible] elle n'en voulait pas; en vain essayait-elle de lui démontrer qu'elle absente, disparue, il pouvait recommencer une nouvelle vie, se marier, épouser Mlle d'Orfeuil, qui était jeune, charmante, qui l'aimait, qui l'attendait toujours. Il répondait qu'en dehors d'elle il n'y avait rien, qu'elle était la seule femme à ses yeux; il n'avait que des railleries pour la chaste tendresse de Denise; oui, c'était un triomphe, et tout cela l'enivrait, tout cela prêtait une expression radieuse à son regard qui, loin de se baisser devant le mien, semblait me dire hardiment:—Ce que vous me demandiez était-il possible? ne suis-je pas pour cela trop aimée? Je pars, j'échappe à toutes les responsabilités terre à terre pour lesquelles je ne suis pas faite. Qu'importe ce que je laisse derrière moi! Qu'importe l'avenir décolé de tous les autres. Je suis bien heureuse ce soir!

Thymerale devait avoir raison: elle avait pris sous l'empire d'une exaltation passagère, le conjurer de la laisser à son devoir, mais elle ne lui eût pas pardonné d'obéir.

—Nous quittons Paris demain, m'annonça-t-elle d'un air [illegible].—Elle poursuivit à demi-voix:—J'ai pris mon parti, un parti irrévocable. Adieu.....

Au regard de reproche et de mépris qu'involontairement j'attachai sur elle, Mme de Villard répondit par un nouveau sourire énigmatique et irritant:—Vous aurez beau chercher, disait-elle sans parler; je ne suis semblable à aucune autre, vous ne me connaissez pas, je vous défie de me deviner.

C'est ainsi qu'elle m'apparut la dernière fois, resplendissante d'une beauté qu'animait je ne sais quelle fièvre, et penchée à la fenêtre, avec l'ombre de Thymerale derrière elle, tandis que je m'éloignais.

—Adieu! répéta-t-elle d'une voix solennelle, quand j'y pense, et qui aurait dû ramener en moi quelques pressentiments; mais j'étais bien loin d'elle en cet instant, avec ceux qu'elle repoussait, qu'elle condamnait. Qu'avaient-elles fait cependant pour souffrir, ces innocentes victimes? Etait-il juste qu'elles portassent la peine des coupables? N'importe! il en serait ainsi! Les bons paieraient toute la dette.... c'est souvent le cas. La vie est mauvaise, elle est laïque. Elle se plaît à donner trop aux uns, rien aux autres, et celui qui préside à cette capricieuse distribution n'est qu'un tyran sceptique et blasé qui s'amuse du spectacle de nos faiblesses, de nos inconséquences. Voilà comme je blasphémai ce soir-là!—Décidément, me disais-je, ni nos larmes, ni nos mérites ne pèsent dans la balance. Heureux ceux qui endorment leur conscience! heureux ceux qui ne pleurent pas, qui ne se repentent pas, qui savent fouler aux pieds tout ce qui n'est pas leur passion et leur plaisir! heureux les égoïstes!

XVIII.

"Je vous rends votre fille, je vous la rends tout entière. Qu'elle ne sache jamais les motifs qui ont dicté ma résolution, une résolution dont vous serez informé bientôt, la seule possible et qui assure le repos de tous. Rappelez-vous, pour me pardonner un jour, que je me suis refusé la dernière douceur d'embrasser Georgette avant de la quitter pour jamais; il fallait qu'elle se crût oubliée, il fallait qu'elle me calomniât en son cœur pour pouvoir être heureuse. Elle ne saura même pas que je la bénis de loin. Etes-vous assez vengé?

"BLANCHE."

M. Danemasse reçut ces lignes obscures, presque inintelligibles, au moment même où j'appréciais si sévèrement la conduite de celle qui les avait écrites. Il n'en dit jamais rien à Georgette et, quant à moi, je n'en eus connaissance que bien longtemps après. Pour tous, même pour ceux qui en furent témoins, l'affreuse catastrophe par laquelle se termina la vie agitée de Mme de Villard fut donc un accident. Les journaux racontèrent comment une dame française, très remarquée depuis quelques semaines à Interlaken pour sa beauté, son élégance et l'intrépidité avec laquelle presque chaque jour elle entreprenait les plus périlleuses excursions, avait trouvé la mort dans une simple course de glaciers du côté de Lauterbrunnen, une course réputée si facile qu'elle avait cru pouvoir l'entreprendre sans guide. Un M. de T. l'accompagnait; on les avait vus partir gaiement à cheval de l'hôtel Victoria qu'ils habitaient ensemble et où ils étaient l'objet d'une certaine curiosité. Plusieurs touristes suivaient le même chemin, mais avec l'escorte de guides qui, on le voit, est toujours nécessaire. La gazette de la localité, citée par la presse de Paris, profitait de l'occasion pour recommander deux ou trois guides émérites qui, ne quittant pas leurs clients d'une semelle, eussent certainement empêché l'accident; mais Mme de V. était téméraire. A plusieurs reprises, on avait entendu son compagnon la supplier de prendre garde et la retenir dans de périlleux passages; elle riait de ses craintes et, armée d'un bâton ferré, courait au milieu des crevasses avec une adresse et une légèreté étonnantes. Tout à coup cependant un double cri avait retenti, répercuté par l'écho et suivi d'appels déchirants: *au secours!* poussés par M. de T.—Avait-elle été prise de vertige en se penchant au bord d'une de ces fentes pareilles qu'elle comparait tout haut, un instant auparavant, à des palais de cristal colorés de toutes les nuances du prisme, son pied avait-il glissé sur la glace lavée par un récent orage, s'était-elle trop approchée de l'arête vive qui avait craqué, cédé sous son poids? M. de T..., qui était à quelques pas en avant, ne pouvait le dire. Les autres touristes et leurs guides, accourus presque aussitôt, virent qu'il n'y avait aucun espoir de sauver la victime. Le gouffre où elle avait disparu était large, profond, insondable.... En vain une armée de travailleurs s'était-elle efforcée de retrouver au moins le cadavre; les glaciers ne rendent pas leur proie, ou ils la rendent d'eux-mêmes après de longues années. Tout Interlaken était ému de cette catastrophe sans précédent. Jamais rien d'aussi tragique ne s'était passé dans cette partie de la Suisse, depuis la mort de certaine dame anglaise, foudroyée sur le Schilthorn.

(*La fin à demain.*)

Pantoufles blanches, pour bals et soirées à Ecaille Rouge.

Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais à bas prix chez Hy. J. Montagnet.

On annonce la mort de M. Emerat, consul de France à Tauris. Voici quelques renseignements complémentaires sur l'affaire de Djeddah, où M. Emerat, par son courage, acquit une grande notoriété.

Après le massacre de M. Eveillard, consul de France, de sa femme et de presque tout le personnel de l'ambassade, quatre personnes purent s'échapper et trouver un asile à bord du bâtiment de guerre anglais *Cyclop*: Mlle Elise Eveillard, fille du consul; sa femme de chambre, Mlle Rose; M. Charles Emerat, chancelier du consulat, et enfin le cavas Hadj-Mohammed-ben-Medjeda. Ce fidèle serviteur était sorti sans blessures d'une lutte désespérée. Mlle Eveillard, après avoir tué trois Arabes de sa main, avait la joue gauche fendue, de l'oreille à la bouche, par un coup de yatagan. M. Emerat avait onze blessures: coups de poignard et de pistolet.

M. Emerat et Hadj-Mohammed furent nommés chevaliers de la Légion d'honneur. Nous avons dit que M. Emerat épousa Mlle Eveillard. Il fut appelé au consulat de Vigo, puis à ceux de Suez, de Trébizonde et de Salonique. Enfin, il occupa, en qualité de consul de première classe, les postes d'Alep, puis de Tauris, où il est mort à l'âge de cinquante-deux ans.

Il laisse sa veuve avec trois enfants.

La maison de Philip Werlein est si bien et si favorablement connue dans tout le Sud que nous avons à peine besoin de la recommander à ceux de nos lecteurs qui peuvent avoir besoin de pianos ou d'autres instruments de musique. M. Werlein réclame pour ses pianos qui ont été fabriqués en ce pays, un son meilleur, une touche plus légère, une plus grande force de durée que les pianos importés d'Europe, et les vend à un prix considérablement inférieur. Chaque piano est par lui pleinement garanti et, si le piano acheté ne donne pas satisfaction, il sera changé ou l'argent sera remboursé.

Magnifiques [illegible] très bon marché à l'Etoile Rouge.